



**DELIBERATION N° 21/027 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU COMITE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET A SON BUREAU**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A DESIGNAZIONE DI RIPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA À U CUMITATU DI VALUTAZIONE DI E PULITICHE PUBLICHE È À U
SO SCAGNU**

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt six février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 février 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. François ORLANDI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Pascale SIMONI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Joseph PUCCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 12/091 AC de l'Assemblée de Corse du 26 avril 2012 portant adoption d'une motion relative à la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 15/232 AC de l'Assemblée de Corse du 18 septembre 2015 portant adoption d'une charte de l'évaluation des politiques publiques de la Collectivité Territoriale de Corse, création d'un Comité d'Evaluation et détermination de sa composition,
- VU** la délibération n° 16/040 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2016 portant modification de la composition du Comité d'Evaluation,
- VU** la délibération n° 20/036 AC de l'Assemblée de Corse du 14 février 2020 portant adoption de propositions relatives à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la délibération n° 20/118 AC de l'Assemblée de Corse du 31 juillet 2020 portant modification de la délibération n° 16/040 AC de l'Assemblée de

Corse du 25 février 2016 portant modification de la composition du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques,

- VU** la délibération n° 20/139 AC de l'Assemblée de Corse du 25 septembre 2020 portant modification de la délibération n° 16/040 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2016 portant modification de la composition du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques,
- VU** la délibération n° 20/168 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 portant modification de la composition du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques,
- VU** la délibération n° 21/011 AC de l'Assemblée de Corse du 29 janvier 2021 prenant acte des modalités d'installation du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse, amendé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (55) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr' Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DIT que les membres permanents du Comité d'Evaluation disposent d'un suppléant issu de l'institution ou de l'organisme au titre duquel ils ont été désignés : Assemblée de Corse, Conseil Exécutif, CESEC, Assemblea di A Giuventù, Administration et syndicats représentants du Personnel de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE de la désignation par les groupes de leurs représentants au Comité d'Evaluation des Politiques Publiques **6 titulaires et 6 suppléants :**

- Pour le Groupe « **Femu a Corsica** » : M. Hyacinthe VANNI (**titulaire**)
Mme Muriel FAGNI (**suppléante**) ;
- Pour le Groupe « **Corsica Libera** » : M. Petr'Antone TOMASI (**titulaire**)
Mme Vannina ANGELINI-BURESI (**suppléante**) ;
- Pour le Groupe « **Partitu di a Nazione Corsa** » : M. Pierre POLI (**titulaire**)
Mme Jeanne STROMBONI (**suppléante**) ;
- Pour le Groupe « **Per l'Avvene** » : M. Jean-Martin MONDOLONI (**titulaire**)
Mme Christelle COMBETTE (**suppléante**) ;
- Pour le Groupe « **Andà Per Dumane** » : M. Jean-Charles ORSUCCI (**titulaire**)
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI (**suppléante**) ;
- Pour le Groupe « **La Corse dans la République** » : Mme Valérie BOZZI (**titulaire**)
M. Pierre GHIONGA (**suppléant**).

ARTICLE 3 :

DESIGNE parmi ces représentants comme membres de droit du Bureau du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques (**2 titulaires et 2 suppléants**) :

Titulaires	Suppléants
Mme Muriel FAGNI	M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Martin MONDOLONI	Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

ARTICLE 4 :

PRECISE que la disposition prévue à l'article 1^{er} s'applique également aux autres membres du Comité, hormis les citoyens et que le suppléant désigné le sera pour la durée du mandat du titulaire.

ARTICLE 5 :

INDIQUE que, dès lors que chaque membre du Comité aura un suppléant désigné, que plusieurs suppléants ne pourront siéger à tour de rôle au titre de la même institution, du même organisme ou / et de la même association.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 février 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long diagonal stroke extending downwards and to the right.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 25 ET 26 FÉVRIER 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DESIGNAZIONE DI DUI RIPRISENTANTI DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA À U SCAGNU DI U CUMITATU
DI VALUTAZIONE DI E PULITICHE PUBLICHE

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE AU BUREAU DU COMITE
D'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Notre Assemblée siège au Comité d'Evaluation des Politiques Publiques, installé le 20 janvier 2021, au moyen de six représentants des groupes politiques la composant, outre le Président de l'Assemblée.

Il me paraît souhaitable de clarifier les modalités de cette représentation.

A cet égard, il appartient aux groupes qui ne l'auraient pas encore fait de désigner nommément leur représentant, de façon à ce que je puisse en informer la Présidente du Comité.

D'autre part, deux représentants des groupes sont prévus pour être membres de droit du Bureau : je vous propose de nous affranchir du mode de désignation ordinaire pour déléguer aussi un groupe de l'opposition.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer,